

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 12 janvier 2015

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le douzième jour de janvier deux mille quinze (2015) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2015-01-01.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire 8 décembre 2014
 - 3.2 Sessions extraordinaires du 15 décembre 2014
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Comptes passés dûs
 - 4.3 Conseil 12275 des Quatre Clochers - Chevaliers de Colomb - Demande de commandite
 - 4.4 Refinancement règlement emprunt 27-09
 - 4.5 MAMOT - Accusé réception relevé déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 4.6 Fondation de la Maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB - Demande de financement
 - 4.7 Matricule 7705-27-9568 - Intérêts
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Formation - Premiers secours
 - 5.3 Pompiers - Responsabilité en cas de feu
 - 5.4 Pompiers - Formations 2015
6. TRANSPORT
 - 6.1 Demande de commandite annuelle - André Morin, Comité des propriétaires de la route de l'Île

7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 CO-ÉCO - Collecte des matières résiduelles organiques
 - 7.2 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles organiques
 - 7.3 Cours - Association des travaux publics d'Amérique
 - 7.4 Correspondance - Yvon Rioux
 - 7.5 Correspondance - Colette Fillion
 - 7.6 MDDELCC - Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Dérogation mineure – 100, rue Éliisa
 - 8.3 Dérogation mineure - lot #4984752
 - 8.4 Formation - Inspecteur en bâtiments

9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata - Appui
 - 9.3 LGT - Directive de chantier ME-07
 - 9.4 Corporation de développement de Cacouna - Budget 2015

10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 2 février 2015

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-01-02.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2014 et des sessions extraordinaires du 15 décembre 2014

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 8 décembre 2014 et des sessions extraordinaires du 15 décembre 2014 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-01-03.4.1 Ratification des déboursés de décembre 2014 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés sauf les deux factures du Consortium Cima+/Roche au montant de 898.28\$ et 1 209.78\$, le tout pour un montant total de 78 304.38\$ à même le fonds général.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2015-01-04.4.2 Comptes passés dûs

Attendu que des avis ont été expédiés par poste recommandée aux 6 propriétaires d'arrérages de taxes depuis l'année 2012;

Attendu que 3 propriétaires ont pris des arrangements avec la municipalité pour le paiement des taxes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la directrice générale de transmettre, à Tremblay, Bois, Mignault inc. avocats, les dossiers concernés pour vente pour taxes dans les meilleurs délais.

2015-01-05.4.3 Conseil 12275 des Quatre Clochers - Chevaliers de Colomb - Demande de commandite

Les Chevaliers de Colomb, conseil 12275 des Quatre Clochers nous sollicite pour une commandite qui sera publiée dans leur journal « La Cloche » qui paraîtra 6 fois par année. Le coût de la carte d'affaires est de 30\$.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler la commandite d'une carte d'affaires au montant de 30\$ pour la publication du journal « La Cloche » du conseil 12275 des Quatre Clochers des Chevaliers de Colomb.

2015-01-06.4.4.1 Refinancement règlement emprunt 27-09

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire du Parc et Villeray pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2015 au montant de 132 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 27-09. Ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

7 100 \$	2.87 %	21 janvier 2016
7 200 \$	2.87 %	21 janvier 2017
7 500 \$	2.87 %	21 janvier 2018
7 800 \$	2.87 %	21 janvier 2019
102 700 \$	2.87 %	21 janvier 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2015-01-07.4.4.2 Refinancement règlement emprunt 27-09

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite emprunter par billet un montant total de 132 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
27-09	132 300 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Cacouna désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cacouna avait, le 20 janvier 2014, un montant de 132 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 162 500 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du(des) règlement(s) numéro 27-09.

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 132 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 27-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	7 100 \$
2017	7 200 \$
2018	7 500 \$
2019	7 800 \$
2020	8 000 \$ (à payer en 2020)
2020	94 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cacouna émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 21 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 27-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Cacouna emprunte 132 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 27-09.

4.5 MAMOT - Accusé réception relevé déclaration d'intérêts pécuniaires

Monsieur Gilles Julien, directeur régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période commençant le 15 février 2014, laquelle transmission est faite conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2015-01-08.4.6 Fondation de la Maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB - Demande de financement

Attendu qu'une demande de commandite a été déposée afin de produire un livre de recettes inédites et originales;

Attendu que cet argent servira à la production de ce livre en couvrant les coûts d'impression;

Attendu qu'en contrepartie, une visibilité du commanditaire sera incluse dans ce livre;

Attendu que les citoyens de la municipalité profitent des services de la Maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de verser une commandite de 200\$ à la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB.

2015-01-09.4.7 Matricule 7705-27-9568 - Intérêts

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte de radier le solde des intérêts du matricule 7705 27 9568.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2015-01-10.5.2 Formation – Premiers secours

Attendu que les pompiers de la brigade incendie sont à renouveler leur cours de premiers soins;

Attendu qu'une offre de service nous est parvenue du Centre de Formation de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte que tous les pompiers de la brigade incendie n'ayant jamais suivi le cours de réanimation cardio-respiratoire, premiers soins et Soins Anaphylactiques ou ceux dont le renouvellement est venu à échéance de participer à ce cours et accepte d'en défrayer le coût de 90\$ par candidat.

Que le conseil accepte qu'un instructeur formé soit embauché au coût de 60\$ de l'heure pour effectuer des pratiques en bonne et due forme et ce, 1 fois par mois pendant 2 mois;

Que le conseil accepte que la brigade incendie effectue une pratique, dans les locaux prévus à cette fin de la brigade incendie de la Ville de Rivière-du-Loup, une fois au cours de l'année 2015, pour un coût de 400\$;

Que les 4 nouveaux pompiers suivent la formation de pompier 1, 7 pompiers soient inscrits à la formation de mâchoire de vie ainsi que 10 pompiers inscrits au cours de matières dangereuses opérationnelles et ce, à la Ville de Rivière-du-Loup;

Qu'un montant de 490\$ soit remboursé à monsieur David Beaulieu (pompier) pour son inscription à la formation d'instructeur.

2015-01-11.5.3 Pompiers - Responsabilité en cas de feu

Attendu que le conseil a pris connaissance du déroulement d'un incendie sur son territoire;

Attendu que des irrégularités ont été remarquées au cours des derniers mois au niveau du combat d'incendie sur notre territoire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande aux gestionnaires en incendie de la MRC de Rivière-du-Loup de ne plus intervenir et de respecter la hiérarchie de la brigade incendie de notre municipalité lors d'un feu sur son territoire.

2015-01-12.5.4 Pompiers - Formations 2015

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Cacouna désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Cacouna prévoit la formation de 4 pompiers en pompier 1, 7 pompiers en mâchoire de vie ainsi que 10 pompiers en matières dangereuses opérationnelles au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

6. TRANSPORT

2015-01-13.6.1 Demande de commandite annuelle - André Morin, Comité des propriétaires de la route de l'Ile

Monsieur André Morin pour le Comité des propriétaires de la route de l'Ile de Cacouna a déposé au conseil une demande de commandite de 1 000\$ par année ainsi qu'une demande pour le déneigement de la route de l'Ile.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accuse réception de la demande de monsieur Morin pour le Comité des propriétaires de la route de l'Ile de Cacouna.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 CO-ÉCO - Collecte des matières résiduelles organiques

Madame Ghislaine Daris mairesse informe la population du début de la collecte des matières organiques.

7.2 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles organiques

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Bruno Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité, il sera soumis pour adoption un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles organiques.

2015-01-14.7.3 Cours - Association des travaux publics d'Amérique

Dépôt au conseil d'une offre de formation intitulée « Comment prolonger la durée de vie d'une conduite d'aqueduc en contrôlant la corrosion » pour un coût de 50\$ plus taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Sabryna Caron technicienne en eaux et monsieur Réjean Lebel, directeur des travaux publics participent à la formation intitulé « Comment prolonger la durée de vie d'une conduite d'aqueduc en contrôlant la corrosion » et accepte d'en défrayer les coûts d'inscriptions de 100\$ plus taxes.

7.4 Correspondance - Yvon Rioux

Monsieur Yvon Rioux pour Gestion Groupe Six Plus Inc. (rue de la Grève) nous confirme qu'il ne voit aucun inconvénient à ce qu'un tuyau d'égout pluvial emprunte si nécessaire le chemin côté ouest de la propriété pour joindre le fleuve. Toutefois, cet équipement ne devra pas nuire au maintien de l'accès à la batture en véhicule pour des fins de pêche ou de mise à l'eau d'embarcations.

7.5 Correspondance - Colette Fillion

Madame Colette Fillion (rue de la Grève) nous confirme l'autorisation d'installer une station de pompage sur sa propriété dans les limites prévues par le plan.

7.6 MDDELCC - Redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'un montant de 17 088.14\$ a été déposé en vertu du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2015-01-15.8.2 Dérogation mineure – 100, rue Élisabeth

Dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un garage à moins de 4 mètres de la résidence principale située au 100, rue Élisabeth. Le garage est implanté à 1,85 mètres de la résidence en diagonale avec celle-ci.

Considérant la demande de dérogation mineure des propriétaires du 100, rue Élisabeth pour l'implantation d'un garage;

Considérant que la distance entre le garage et la résidence serait de 1,85 m en diagonale et que le règlement stipule 4 m;

Considérant que le projet ne cause pas de préjudice au voisinage et que de le reculer de 2,15m n'améliorerait pas la situation;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande de dérogation mineure comme suit: autorise l'implantation d'un garage d'une superficie de 87,8 mètres carrés à 1,85 mètres de la résidence principale située au 100, rue Élisabeth.

8.3 Dérogation mineure – lot #4984752

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre l'implantation d'une résidence principale avec un garage en façade sur le lot # 4 984 752.

Cette demande est annulée, un autre projet conforme a été déposé.

2015-01-16.8.4 Formation - Inspecteur en bâtiments

Dépôt d'une demande de formation qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 16 janvier 2015 qui s'intitule « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ».

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiments, participe à la formation intitulé « Prélèvement des eaux et leur protection » le 16 janvier prochain au coût de 270\$ plus taxes. Un rabais de 50% sera remboursé par la Mutuelle des Municipalités du Québec.

9. LOISIRS ET CULTURE

2015-01-17.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de madame Karine Boutin, Agente de développement communautaire.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les dépenses suivantes :

-Club des Petits débrouillards de Rimouski	demi-journée scientifique	242\$
- Nicolas Voyer	cours de badminton	120\$
- Denis Gagné	surveillance gymnase	289\$
- Matériel fabrication de 2 boites	sculpture de neige environ	100\$
- Fabrication nouveaux flambeaux	10 à 12 environ	252.95\$ à 303.53\$
- Initiation au patin	30\$ la fois (si 2 groupes) ou si 1 groupe 20\$ la fois	

2015-01-18.9.2 Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata - Appui

Mesdames Claudette Dumont et Martine Desbiens, respectivement présidente et contrôleur demande l'appui de la municipalité afin de signifier au gouvernement l'importance d'une Route verte sécuritaire, confortable et qu'il reconnaisse son statut unique et en assure la pérennité en rétablissant son programme d'aide à l'entretien.

Attendu que le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358km;

Attendu que le Gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

Attendu que pour la Corporation sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata, ce sont 122 650\$ de coupures sur le budget d'entretien de la portion nord du Petit-Témis et de la Route de l'Estuaire;

Attendu que cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

Attendu que les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement des quotes-parts;

Attendu que l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

Attendu que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

Attendu qu'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

Attendu les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;

Attendu que cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;

Attendu qu'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2.4M\$;

Attendu que toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;

Attendu que la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;

Attendu que le gouvernement avait demandé aux gestionnaires de pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'elles ont accepté le programme d'entretien;

Attendu que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

Attendu que le gouvernement doit absolument revoir sa position;

Attendu que le budget annoncé de 50M\$ pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De demander au gouvernement de revoir ses attributions d'argents pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien Route Verte et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernés.

2015-01-19.9.3 LGT - Directive de chantier ME-07

Dépôt d'une directive de chantier ME-07 de LGT pour l'annulation d'un appareil d'éclairage dans le hall d'entrée et ajout d'une prise électrique au sous-sol de la bibliothèque à la sacristie de l'église.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la directive de chantier ME-07 de LGT pour l'ajout d'une prise électrique au sous-sol de la bibliothèque pour le branchement du système de télécommunication pour un coût de \$210.50.

2015-01-20.9.4 Corporation de développement de Cacouna - Budget 2015

Dépôt d'une correspondance de la Corporation de développement de Cacouna demandant de respecter son engagement formulé par résolution à la session régulière du conseil du 10 mars 2014.

Considérant le malentendu survenu lors de l'adoption de la résolution no 2014-03-77.9.3;

Considérant que le conseil tient à éclaircir certains points;

Considérant que le conseil tient à préciser qu'il avait autorisé la restauration de 28 panneaux d'interprétation et non un projet avec des ajouts de panneaux;

Considérant que le montant maximum accordé était de 14 000\$ représentant les biens et services;

Considérant que ce montant permettait de compléter la demande de subvention auprès des divers organismes;

Pour toutes ces raisons;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna avise la Corporation de développement de Cacouna qu'elle ne versera pas la somme de 16 960\$ en biens et services pour le projet de 40 panneaux d'interprétation.

Qu'un estimé des coûts soient fournis pour la restauration des 28 panneaux d'interprétation déjà existants tout en conservant la base et les poteaux qui sont non désuets à ce moment-ci.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-01-21.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h35 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
